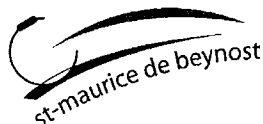




07-CONVENTION
AVEC L'ETABLISSEME

Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2023-06/04



Séance du 28 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, vingt-huit septembre, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

Date de la convocation :

21 septembre 2023

Affichage de la convocation :

22 septembre 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 27
présents : 16
procurations : 8
absents : 3
votants : 24

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Alain VIEUX, Muriel BRUGNOT, Anaïs TEYSSONNEYRE, Syve-Line TAN, Nikita FERRACHAT.

EXCUSES : Yvan HERZIG (Procuration à C. CHARTON), Rodolphe EZNACK (Procuration à E. GUILLET), Stratos TSALAPATIS (Procuration à N. BOURGEOIS), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Anne CHAMPETINAUD (Procuration à N. FERRACHAT), Yann LEONET (Procuration à S-L. TAN), Lindsay DIAS (Procuration à A. TEYSSONNEYRE), Danièle GREAU (Procuration à L. EXTIER-PONS)

ABSENTS : Robert HERPOYAN, Mathieu LAURAIN, Romain GAILLARD.

Alain VIEUX a été élu secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Le rapporteur informe l'assemblée que certains crédits inscrits au Budget Primitif 2023 doivent faire l'objet de réajustements selon le détail suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60623-251 : Alimentation	0,00 €	31 581,94 €	0,00 €	0,00 €
D-6247-211 : Transports collectifs	0,00 €	2 550,00 €	0,00 €	0,00 €
D-63512-020 : Taxes foncières	0,00 €	1 865,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	35 996,94 €	0,00 €	0,00 €

D-739115-020 : Prélèvement au titre de la loi SRU	0,00 €	6 369,75 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	6 369,75 €	0,00 €	0,00 €
R-751-251 : Redevances pour concessions, licences, ...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 366,69 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 366,69 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	42 366,69 €	0,00 €	42 366,69 €
INVESTISSEMENT				
D-2313-823 : Constructions	0,00 €	30 465,09 €	0,00 €	0,00 €
R-238-823 : Avances&acptes versés sur Cdes d'immos Corp.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 465,09 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	30 465,09 €	0,00 €	30 465,09 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	30 465,09 €	0,00 €	30 465,09 €
Total Général		72 831,78 €		72 831,78 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les modifications des crédits en dépenses et en recettes apportées au budget primitif 2023 telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire
 Pierre GOUBET

